

Projet éolien de Bransat

Enquête publique du nouveau projet



Photomontage depuis le Vignoble de Saint-Pourçain, près de Breuille (1^{ère} éolienne à 2,5 km)

Bulletin d'information - Mai 2024

Le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le nouveau projet éolien de Bransat est en cours d'instruction par les services de l'état depuis décembre 2022 et sa recevabilité a été confirmée en février 2024. Dans ce cadre, **une enquête publique est prévue du lundi 3 juin 2024 jusqu'au vendredi 5 juillet 2024 inclus**. Pour plus de précisions sur son déroulement, voir au verso de ce bulletin.

Depuis 2017, notre société étudie, entourée de bureaux d'études experts, la faisabilité d'un projet éolien. Partant de 6 éoliennes de 241 mètres envisagées en 2018, celui-ci a évolué vers 4 éoliennes de 200 mètres et de nouvelles mesures.

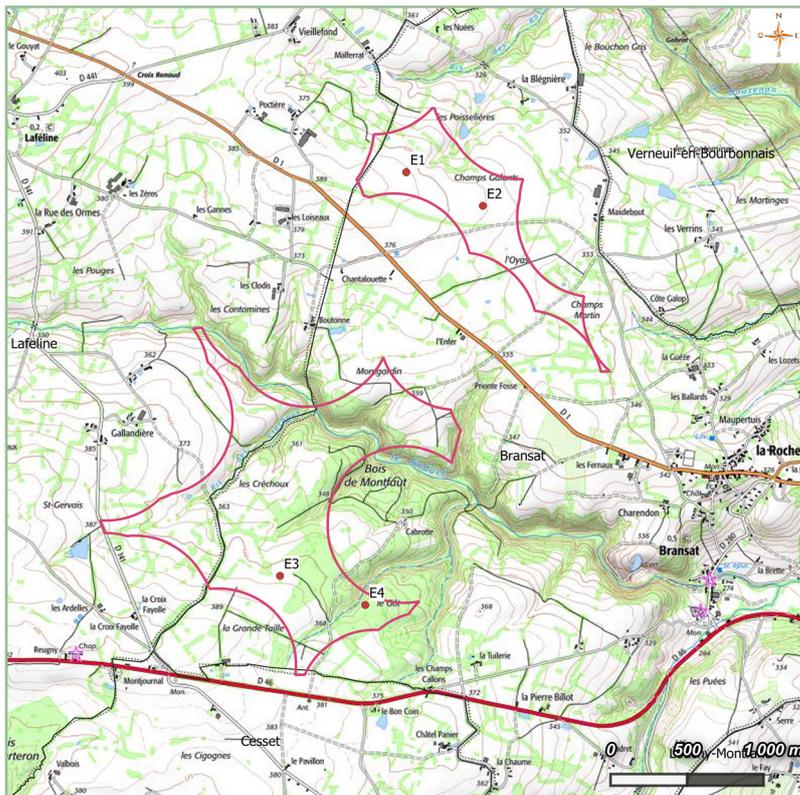
Le mot du Maire de Bransat, Sylvain Petit-Jean

Je réitère le soutien des élus de la commune de Bransat au nouveau projet Éolien porté chez nous par ABO Wind. Face aux défis des décennies à venir, ce projet permettra de réduire notre dépendance aux énergies fossiles polluantes et d'améliorer l'indépendance énergétique de notre pays et de l'Allier.

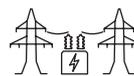
Grâce aux retombées économiques des futures éoliennes, des investissements communautaires pourront être financés et nous serons en mesure d'engager des rénovations écologiques des bâtiments communaux. Nous réfléchissons à mettre en place des aides financières aux ménages qui auraient besoin d'améliorer leur isolation, de s'équiper en pompe à chaleur ou en panneaux solaires.

La mise en place d'un mix énergétique complémentaire permettant d'optimiser la production d'énergies renouvelables et son injection dans le réseau sera notre salut.

Localisation et caractéristiques du projet



4 éoliennes
5,6 MW par éolienne soit
22,4 MW de puissance totale
200 m en bout de pale
125 m à hauteur de nacelle



Env. 46 GWh/an
de production moyenne annuelle



Env. 224 000€/an
de retombées fiscales
pour le territoire *



Env. 20 000 personnes
alimentées en électricité
renouvelable **
soit env. 58% des habitants de la
communauté de communes St-Pourçain
Sioule Limagne

* 5% Région AuRA, 30% Département de l'Allier, 45% Communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne et 20% Commune d'implantation

** Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus - Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTE

Retrouvez l'ensemble des informations sur le développement de ce projet ainsi que les précédents bulletins d'information sur sa page internet dédiée :



www.abo-wind.com/fr

> Zone d'information > Nos projets > Auvergne-Rhône-Alpes
> Projet éolien de Bransat

ABO
WIND

Enquête publique

Contexte réglementaire :

L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Bransat.

Conformément au Code de l'Environnement : « *L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision* ».

Déroulement de l'enquête :

Dates : du lundi 3 juin 2024 (à partir de 13h30), **jusqu'au vendredi 5 juillet 2024** (jusqu'à 16h30) inclus.

Commission d'enquête : M. Daniel TAURAND (président), M. Jean-Louis DUGNE (titulaire) et M. Bernard MUNDET (titulaire).

Siège de l'enquête : mairie de Bransat.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, aux lieux, dates et horaires suivants :

- Mairie de Bransat (ouverture et clôture de l'enquête) :
 - Lundi 3 juin, de 13 h 30 à 16 h 30
 - Vendredi 5 juillet, de 13 h 30 à 16 h 30
- Mairie de Cesset : Mardi 4 juin, de 14 h à 17 h
- Mairie de Fleuriel : Mercredi 5 juin, de 14 h à 17 h
- Mairie de Laféline : Jeudi 6 juin, de 14 h à 17 h
- Mairie du Theil : Vendredi 7 juin, de 9 h à 12 h
- Mairie de Saint-Pourçain-sur-Sioule : Samedi 8 juin, de 9 h à 12 h
- Mairie de Louchy-Montfand : Lundi 10 juin, de 14 h à 17 h
- Mairie de Monestier : Mardi 11 juin, de 14 h à 17 h
- Mairie de Monétay-sur-Allier : Jeudi 20 juin, de 9 h à 12 h
- Mairie de Saulcet : Vendredi 21 juin, de 9 h à 12 h
- Mairie de Tréban : Lundi 24 juin, de 9 h à 12 h
- Mairie de Meillard : Mardi 25 juin, de 9 h à 12 h
- Mairie de Verneuil-en-Bourbonnais : Jeudi 27 juin, de 14 h à 17 h
- Mairie de Voussac : Vendredi 28 juin, de 9 h à 12 h
- Mairie de Contigny : Lundi 1^{er} juillet, de 14 h 30 à 17 h 30
- Mairie de Chareil-Cintrat : Mardi 2 juillet, de 15 h 30 à 18 h 30
- Mairie de Montord : Mercredi 3 juillet, de 14 h 30 à 17 h

Consultation du dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment une étude d'impact relative au projet, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale. Il sera consultable pendant la durée de l'enquête :

- sur supports papier et numérique dans les mairies susvisées, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public
- sur le site internet de la préfecture de l'Allier : www.allier.gouv.fr
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/5404>

Observations et propositions sur le dossier :

Elles pourront être formulées pendant toute la durée de l'enquête :

- sur les registres ouverts à cet effet dans les 17 mairies précitées et tenus à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- sur un registre dématérialisé accessible sur internet en utilisant le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5404> (ce lien est également disponible sur le site : www.allier.gouv.fr > Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours) ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5404@registre-dematerialise.fr
- par courrier transmis à l'attention du président de la commission d'enquête, à l'adresse de la mairie siège de l'enquête : Mairie de Bransat - 1 place de la Mairie - 03500 BRANSAT.

Les observations formulées par voie postale seront annexées aux registres d'enquête tenus à disposition au siège de l'enquête en mairie de Bransat. Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé.

Rapport et conclusions :

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, la Commission d'enquête établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, dans les 17 mairies concernées précitées, et sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Nous vous encourageons à participer et à vous exprimer sur ce projet d'énergie renouvelable sur votre territoire.

Scannez le QR code ci-contre pour accéder directement au registre dématérialisé :



Contact et informations sur le projet :

Responsable du projet

Sandrine MARTY
Tél. : 06 49 13 14 64
sandrine.marty@abo-wind.fr

Agence de Lyon

75 rue de la Villette
Le Galaxie
69003 Lyon

ABO Wind www.abo-wind.com/fr

ABO Wind
devient

